

## Enquête publique

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Alternative Green SA, Rue des Cooses, 8a à 6860 LEGLISE (Louftémont)  
en vue d'obtenir :

#### LE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1

pour construire et exploiter un parc éolien aux lieux-dits « Grand Champ » et « Les Tiennes » à 5334 FLOREE :

I001 Eolienne n1 3300 kW 3300 P001  
I006 Transformateur dans l'éolienne n1 3300 kVA 3300 P001  
I002 Eolienne n2 3300 kW 3300 P004  
I007 Transformateur dans l'éolienne n2 3300 kVA 3300 P004  
I003 Eolienne n3 3300 kW 3300 P005  
I008 Transformateur dans l'éolienne n3 3300 kVA 3300 P005  
I004 Eolienne n4 3300 kW 3300 P006  
I009 Transformateur dans l'éolienne n4 3300 kVA 3300 P006  
I005 Eolienne n5 3300 kW P007  
I010 Transformateur dans l'éolienne n5 3300 kVA 3300 P007

Le dossier, accompagné de l'étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale d'Assesse à partir du samedi 13 février 2010

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
8 février 2010	13 février 2010	Administration communale d'ASSESSE 15 mars 2010 à 12h00	Collège communal Place communale, 2-4 5330 ASSESSE

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service de l'urbanisme) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (8h30-12h du lundi au vendredi et de 13h30 à 16h le mercredi), ou le samedi matin de 9h à 11h30 seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service urbanisme : 083/636.856).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du service de l'urbanisme d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (063/422942), du service de l'urbanisme d'Assesse, du fonctionnaire technique (Monsieur Daniel VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR – 081/715300) et du fonctionnaire délégué (Monsieur Marc TOURNAY, Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR – 081/246111).

Une permanence sera assurée par le demandeur à l'administration communale, les samedis 20 février 2010 et 6 mars 2010, de 9h à 11h30, afin de fournir des explications techniques sur le projet à toute personne intéressée.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique.

A Assesse, le 5 février 2010

Pour le Collège communal,

J-P. FRANQUINET

Secrétaire communal

L. BOUVEROUX

Bourgmestre